

## **Compte rendu de la réunion du Comité syndical du 30 septembre 2010 à 18 heures 30**

Les membres du comité syndical se sont réunis le jeudi 30 septembre à 18h30 en visioconférence sur les sites de Saint-Vallier (communauté de communes), Alissas (bibliothèque) et Largentière (centre socio-culturel), régulièrement convoqués par le Président, Monsieur Maurice QUINKAL. Le Comité Syndical s'était réuni le 16 septembre, séance à laquelle le quorum n'était pas atteint pour pouvoir délibérer. Le comité syndical pouvait donc délibérer ce 30 septembre sans condition de quorum (article L2121-17 du CGCT).

**Présents ayant voix délibérative :** Mesdames et Messieurs BALTHAZARD Catherine (St Barthélémy Grozon), BOISSIE Mickaël (Saint-Jean de Muzols), BONY Lionel (Privas), BOYER Aïda (CDC Bassin d'Annonay), CHANTRE Christophe (Toulaud), CLEREL Laurent (St Fortunat sur Eyrieux), COTTA Marcel (CDC Pays du Cheylard) COUEDEL Bernard (CDC Haut-Vivarais), COURTILLAT Pierre (CDC Rhône aux Gorges de l'Ardèche), CURTIUS Patricia (Le Teil), VAUX Françoise (Saint-Barthélémy le Plain), DUQUESNE Patrick (CDC Pays de Jalès), DURAND Gérard (Saint-Cierge la Serre), EVE Karine (Beaumont-Montoux), EYNARD DURAND Henri (Empurany), GANDON Jean-Claude (Vesseaux), GRIBET Jacky (CDC Les 2 Rives), JACQUOT Jean-Claude (La Roche de Glun), LERGES Patrick (Rompon), LEYGLENE Jérôme (Lamastre), LONGUEVILLE Dominique (Châteauneuf sur Isère), LOULIER Sabine (CDC Les Châtaigniers), LUBAC François (Lemps), MAZARD Anne-Laure (Alissas), MONCELON Jean-Marc (Saint-Alban d'Ay), MOUNIER Vincent (SITHERE), PATTARD Jean-Pierre (CDC Barrès-Coiron), PESCE François (CDC Les Châtaigniers), PETIT Karine (Peaugres), PICARD Frédéric (CDC Les Châtaigniers), QUENTIN Régis (Beaulieu), QUINKAL Maurice (Vion), RAGEAU Laurent (La Roche de Glun), DESROCHE Christian (Châteauneuf sur Isère), ROCHAT Louis (Veyras), SABY René (CDC Rhône Valloire), TEYSSIER Robert (Labastide sur Besorgues), VISSY Michel (Colombier le Jeune).

**Présents n'ayant pas voix délibérative :** SAINTSORNY Chantal (Saint-Jean de Muzols), ABRIAL Jean (Beaumont-Montoux), ROBERT Jean-Paul (CDC Beaume-Drobie), CHABAL Jean-Paul (Alissas).

**Avaient donné procuration :** BERTHIER Daniel (CDC Pays du Cheylard) à QUINKAL Maurice (Vion), LEMAL Yves (CDC Pays de Jalès) à DUQUESNE Patrick (CDC Pays de Jalès).

M. Vincent MOUNIER a été désigné secrétaire de séance.

### **1- Approbation du PV du Comité Syndical du 29 mars 2010**

A part une demande de précision, aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal.

### **2- Information sur les décisions du Bureau du 15 mars 2010**

#### Campagnol.fr :

D. Suszwalak précise que la partie développement du projet Campagnol.fr a été réalisée par les Inforoutes pour le compte de l'AMRF.

Le SIVU assure maintenant pour les communes bénéficiaires la réservation des noms de domaine et l'hébergement des sites sur ses serveurs. Il en héberge déjà cent.

#### Projets des centres multimédia :

La commission « centres multimédias », issue du Bureau syndical, s'est penchée sur le nouvel équipement des centres.

Le délégué de Saint-Agrève, présent sur le site de Saint-Vallier, remercie le SIVU d'avoir concrétisé les deux projets de centre multimédia de sa commune, qui font partie des 24 retenus.

Il est rappelé que les équipements des centres sont financés en totalité par le SIVU.

### **3- Information sur les décisions du Bureau du 17 mai 2010**

#### Projet « Ordinateurs solidaires » :

Le stockage des ordinateurs est une difficulté rencontrée par le SIVU dans ce projet.

Avec le renouvellement de l'équipement des centres multimédia, un premier et important apport va pouvoir avoir lieu pour la filière. Le SIVU va pouvoir lui faire parvenir environ cent-cinquante ordinateurs. Les techniciens, lors de leurs déplacements, en récupéreront d'autres dans les écoles, les mairies, les bibliothèques...

L'objectif que vise la filière « Ordinateurs solidaires » est la réattribution des ordinateurs dans les secteurs sanitaire et social ou humanitaire.

Sur le site de Saint-Vallier, un délégué demande l'âge maximum qu'un ordinateur doit avoir pour faire partie de la chaîne. La Charte prévoyait de seulement recycler les ordinateurs de moins de 4 ans et fonctionnant sur Pentium 4 minimum. Ces critères étant trop sélectifs, le SIVU souhaite et lutte pour qu'ils soient réajustés en fonction des réalités.

#### Cotisation G3L :

Il est précisé que la cotisation de 50€ est la seule contrepartie demandée par G3L pour les conseils, aides et formations qu'elle promulgue aux lieux d'accès publics ardéchois ainsi qu'à nos services.

L'Association communique via son site Internet <http://www.g3l.org>

### **4- Information sur les décisions du Bureau du 30 juin 2010**

#### Signature de la convention 2010 avec le Conseil Général de l'Ardèche :

En discussion actuellement.

#### Campagnol.fr :

À Largentière sont demandées des précisions sur le projet, proche du service Packweb du SIVU des Inforoutes. Dominique WOJYLAC, chargé de développement aux Inforoutes et coordinateur du projet Campagnol pour le compte de l'ADEP, explique : « Le SIVU a été saisi par l'ADEP pour développer la solution technique à destination de l'AMRF. Le rôle du SIVU a été d'être prestataire. Aujourd'hui, à part héberger les sites Campagnol, il n'intervient pas sur la promotion de la solution, ni sur la formation. L'offre Campagnol vient en concurrence/complément par rapport à l'offre Packweb du Sivu. Le Sivu réalise des sites davantage personnalisés. »

#### Grappe.fr :

Le projet a été initié il y a environ un an. L'application regroupe les outils utiles aux collectivités. Afin de faciliter leur accès par les collectivités, il sera tenté de proposer une authentification uniforme.

Le Président demande à ce que GRAPPE soit présenté lors du prochain Comité Syndical.

### **5- Demandes d'adhésion de collectivités**

Le Président porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion de :

- la Commune de Beaumont-Monteux (26)
- la Commune des Vans
- la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, regroupant les Communes de :  
Chateauneuf de Vernoux, Gilhac et Bruzac, Saint Apollinaire de Rias, Saint Jean Chambre, Saint Julien le Roux, Silhac, Vernoux-en-Vivarais.

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

### **6- Point sur les adhérents du SIVU**

Après des mouvements d'adhésion importants ces dernières années, et une montée en puissance de l'adhésion à travers des communautés de communes, il est nécessaire de faire un point complet sur les adhérents actuels au SIVU qui permettra de prendre un nouvel arrêté préfectoral à jour.

La liste présentée au Comité syndical reprend de façon exhaustive la situation à ce jour. Cette liste sera transmise à tous les membres pour approbation, valant en particulier accord de retrait pour certaines communes maintenant représentées par des communautés de communes.

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité la liste à jour des adhérents du SIVU.

### **7- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable**

Sur demande du Trésor Public, après la mise en oeuvre de l'ensemble des poursuites possibles et suite à liquidation judiciaire, il est proposé d'admettre en non-valeur la créance suivante sur le budget de la régie :

- 48,80 euros T.T.C. (rôle 30 de l'année 2006) concernant la société CREATEX DIFFUSION.

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité.

### **8- Décision modificative n°1 pour le budget principal**

Il est nécessaire de procéder à une modification technique du budget permettant l'ajustement des chapitres budgétaires en vue de la fin d'année comptable, comme cela se pratique couramment.

La décision modificative proposée est la suivante :

- Article 64111 (dépenses F) - rémunération principale : + 22 000 euros
- Article 6531 (dépenses F) - indemnités : - 1 000 euros
- Article 6574 (dépenses F) - subventions associations : + 5 000 euros
- Article 673 (dépenses F) - titres annulés sur exercices antérieurs : - 5 000 euros
- Article 6811 (dépenses F) - dotation aux amortissements : - 100 euros
- Article 2183 (dépenses I) - matériel de bureau : - 100 euros
- Article 6419 (recettes F) - remboursements sur rémunérations du personnel : + 12 800 euros
- Article 74718 (recettes F) - autres : + 4 900 euros
- Article 7718 (recettes F) - autres produits exceptionnels : + 3 200 euros
- Article 28182 (recettes I) - matériel de transport : - 100 euros

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le budget principal.

### **9- Décision modificative n°1 pour la régie**

Il est nécessaire de procéder à une modification dans la structure du budget permettant :

- l'ajustement des chapitres budgétaires en vue de la fin d'année comptable
- la prise en charge des investissements liés au renouvellement des équipements des centres multimédias par la section d'investissement du budget de la régie. En effet, lors des plans précédents, ces investissements avaient été pris en charge par le budget principal, car le budget de la régie n'aurait pas pu les supporter. Aujourd'hui, du fait du développement des services offerts aux adhérents, et l'affectation des recettes liées aux centres multimédia au budget

« régie », il apparaît opportun de demander à celui-ci de financer ces investissements.

La décision modificative proposée est la suivante :

- Article 607 (dépenses F) - achat de marchandises: - 7 000 euros
- Article 6215 (dépenses F) - personnel affecté : + 5 000 euros
- Article 654 (dépenses F) - pertes sur créances irrécouvrables : + 2 000 euros
- Article 2183 (dépenses I) - matériel de bureau et informatique : + 170 000 euros
- Article 1641 (recettes I) - emprunts en euros : + 170 000 euros

Le Comité Syndical **approuve** à l'unanimité la décision modificative n°1 pour la régie.

### **10- Modification de certains tarifs**

Il est expliqué que certains types d'EPCI ne trouvaient pas leur place dans le tableau et il était un peu compliqué de facturer ces structures. Est donc proposée pour certains services une tarification basée sur le nombre d'agents. Ce type de tarification est déjà pratiqué pour les logiciels métier.

#### Accès publics :

Les tarifs étaient assez peu linéaires, et nécessitaient une homogénéisation.

Daniel Suszwalak propose que les 4 PAPI, centres un peu spécifiques, aient une convention et un tarif ad hoc. Ces 4 PAPI sont beaucoup plus ouverts que des points d'accès simples. Il est proposé de majorer le tarif de 20% par rapport aux centres multimédia, car la carence d'animateur professionnel sur place va rendre les opérations de maintenance plus importantes.

Le délégué de La Roche de Glun demande quel serait le tarif pour deux postes d'accès publics. Le tarif resterait de 5,10 euros mensuels.

Pour promouvoir les clients légers, (l'installation de 50 clients légers est programmée dans les centres multimédia), ils ne seront pas intégrés dans les postes servant au calcul des tarifs.

Le délégué de Saint-Martin-d'Ardèche demande quel serait le tarif des visio-accueils ? Daniel Suszwalak indique qu'un rajout rédactionnel sera fait sur les visio-accueils. Il informe que l'équipement sera mis en place par le SIVU.

Après débat, le Comité Syndical accepte à l'unanimité de modifier la grille des tarifs des services de la façon suivante (les modifications sont en gras souligné) :

<b>SERVICES DE MESSAGERIE</b>		<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Intercommunalités non adhérentes</b>	<b>Autres</b>
Pack mel : 10 Bal Mel sous nom de domaine propre (domaine non inclus), coût mensuel :		<b><u>(gratuit)</u></b>	5,31	6,80
Bal Mel supplémentaires (lot de 10)	installation	3,11	3,88	4,98
	coût mensuel	3,11	3,88	4,98
Liste de diffusion : Installation gratuite, gestion par le modérateur de la liste. Abonnement mensuel	1 à 10 participants	1,55	1,94	2,48
	10 à 50 participants	<b><u>(1,55)</u></b>	<b><u>(1,94)</u></b>	<b><u>(2,48)</u></b>
Relève du courrier sur un serveur local via un relais SMTP Sivu	Installation	<b><u>(gratuit)</u></b>	38,88	49,76
	coût mensuel	<b><u>(gratuit)</u></b>	48,59	62,20
Renvoi Bal Mel		gratuit	/	/

<b>SERVICES "MARCHÉS PUBLICS"</b>		<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Intercommunalités non adhérentes</b>
Dématérialisation des publications et publicités de marchés publics et réception des offres (tous types)  - publications illimitées - assistance téléphonique incluse	Population (**)	Coût annuel	Coût annuel
	inférieure à 500 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de moins de 10 agents)</u></b>	100,00	125,00
	de 501 à 1 500 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de 11 à 19 agents)</u></b>	200,00	250,00
	de 1 501 à 3 000 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de 20 à 35 agents)</u></b>	300,00	375,00
	de 3 001 à 10 000 hab <b><u>(EPCI sans</u></b>	400,00	500,00

	<b><u>fiscalité propre de plus de 36 agents)</u></b>		
	supérieure à 10 000 hab	500,00	625,00
	Intervention mise en ligne, CAO (*)	198,00	247,50
	Formation spécifique la demi-journée	396,00	495,00

<b>SERVICES "TÉLÉPROCÉDURES"</b>		<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Intercommunalités non adhérentes</b>
Téléprocédure ACTES : Transmission des actes administratifs au contrôle de légalité.	Population (**)	Coût annuel	Coût annuel
	inférieure à 500 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de moins de 10 agents)</u></b>	60,00	70,00
	de 501 à 1 500 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de 11 à 19 agents)</u></b>	120,00	150,00
	supérieure à 1 501 hab <b><u>(EPCI sans fiscalité propre de plus de 20 agents)</u></b>	200,00	250,00
	Organisme rattaché à une collectivité de tutelle utilisatrice (ccas, ...)	/	/
	inférieure à 3 000 hab	inclus	inclus
	supérieure à 3 001 hab	100,00	125,00
	<b>Certificat électronique (signature, chiffrement, authentification)</b>	<b>Collectivités adhérentes</b>	<b>Intercommunalités non adhérentes</b>
Support	Clé USB	50,00	62,50
	Lecteur + carte	80,00	100,00

Abonnement annuel	80,00	100,00
-------------------	-------	--------

<b>ACCÈS PUBLICS</b> Centre multimédia, Point d'accès public, Bibliothèque, Relais de service public, visio-accueils,...	<b><u>1 ou 2 postes</u></b>	<b><u>3 à 6 postes</u></b>	<b><u>7 à 10 postes</u></b>	<b><u>Au-delà de 10 postes</u></b>
Services au titre de la convention. Participation aux frais d'assistance et de maintenance informatiques des lieux d'accès publics à Internet (Coût mensuel HT) <b><u>Centres multimédias, bibliothèques, relais de service public, visio-accueils,...</u></b> <b><u>Pour le calcul du nombre de postes chaque lieu est indépendant</u></b>	<b><u>5,10</u></b>	<b><u>45</u></b>	<b><u>60</u></b>	<b><u>+ 10 euros par poste</u></b>
Services au titre de la convention. Participation aux frais d'assistance et de maintenance informatiques des lieux d'accès publics à Internet (Coût mensuel HT) <b><u>Lieux ayant signé une annexe « PAPI »</u></b>	<b><u>6,12</u></b>	<b><u>54</u></b>	<b><u>72</u></b>	
Accès internet (Coût mensuel HT)	5,10	5,10	10,20	20,40
Majoration villes de + de 3 500 habitants	25%			
Majoration ville de + de 10 000 habitants	50%			
<b><u>Clients légers</u></b>	<b><u>Ne rentrent pas en compte dans le nombre de postes</u></b>			

(\*) hors frais de déplacements comptés en sus sur la base forfaitaire de 40,00 € HT en Drôme-Ardèche -autres cas kilométrage réel

(\*\*) Pour intercommunalité à **fiscalité propre**, base population de la ville la plus peuplée de l'intercommunalité

### **Questions diverses et questions des délégués**

- a) **Projet de partenariat avec un ou plusieurs opérateurs sur le réseau d'initiative publique "ADN" :**  
Le SIVU a fait un appel à partenariat auprès de fournisseurs d'accès. Opérateur est un métier à part qui demande des compétences spécifiques, c'est pourquoi le SIVU a lancé cet appel à partenariat. La question posée aux opérateurs intéressés était la suivante : quels services pourriez-vous mettre en place dans les collectivités avec lesquelles on travaille, et à quels coûts ? Le rôle et la force du SIVU dans ce partenariat sera le conseil et le dépannage de proximité.

Il est rappelé en séance les avantages du débit symétrique (SDSL ou fibre) auquel les offres donneraient accès, par rapport à l'ADSL :

- l'amélioration du débit (particulièrement en voie montante) permet la mise en place de nouveaux services
- une meilleure stabilité des connexions
- disparition du temps de latence pour la fibre

Pour le moment, une quinzaine de collectivités sont intéressées. Le SIVU indiquera bientôt les coûts, les économies, les délais. Rhoval, l'un des deux opérateurs locaux retenus, est partenaire d'une importante société de la Loire.

Les collectivités peuvent contacter Ludovic Bayle qui fournira les tarifs et les services négociés.

Question du délégué d'Alissas concernant la téléphonie sur IP

Un grand nombre de collectivités ont un standard traditionnel, qui n'est pas immédiatement compatible avec la téléphonie sur IP.

Question à Largentière : coût de l'ADSL. Est-il plus intéressant chez ces deux opérateurs ?

Le tarif proposé est de 35 euros H.T. / mois pour l'ADSL débit maximum.

Toutefois, les tarifs « professionnel » ne peuvent pas être comparés avec les tarifs « grand public » car le service fourni n'est pas le même.

b) Envoi des convocations par voie dématérialisée :

Daniel Suszwalak rappelle que les convocations aux Bureau et Comité syndical sont envoyées par voie dématérialisée pour les délégués qui en font expressément la demande. Il a cependant noté que les documents ne sont pas tous ouverts par les destinataires. Le taux d'acquiescement n'est donc pas total.

L'utilisation de la voie dématérialisée a permis d'économiser 2 500 copies lors de ce Comité Syndical, et 200 envois postaux.

Daniel Suszwalak renouvelle son appel à volontariat pour entrer dans la liste de diffusion, et remercie par avance les intéressés pour leur vigilance.

M. Quinkal suggère que l'objet du mail soit le suivant « Réunion du SIVU, pensez à acquiescer ». Le SIVU essaiera, de plus, de prévenir les délégués 15 jours avant les dates de réunions.

c) Question à Largentière concernant les quorums :

Un délégué indique que pourrait être possible l'enchaînement le même jour de la réunion officielle et de la seconde réunion (celle où il n'y a pas besoin de quorum). Le SIVU n'a pas reçu cette information de la Préfecture, les services se renseigneront.